



Publié le 23/10/2025

Décision n° 2025-35 relative à l'intérim des fonctions de directeur du Département Etablissements du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

La présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-12 ;

Vu la décision n° 2022-4 du 3 janvier 2022 modifiée portant nomination du directeur du Département d'évaluation des établissements du Haut Conseil ;

Vu la décision n° 2025-31 du 28 août 2025 portant délégation de signature de la présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre GLAUDES, directeur du Département Etablissements du Haut Conseil, est chargé de l'intérim de ces fonctions à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2

A compter de cette date et pendant cette période, délégation est donnée à M. Pierre GLAUDES à l'effet de signer, au nom de la présidente du Haut Conseil et dans la limite des attributions du Département Etablissements

Les nominations des experts mentionnés à l'article R. 114-14 du code de la recherche ;

Les attestations de service fait partielles et globalisées relatives aux indemnités des experts ;

Les convocations valant ordres de mission dans le cadre des comités de visite, les ordres de mission pour les déplacements en France hors comité de visite et les ordres de mission pour les déplacements à l'étranger préalablement autorisés ;

Les états de frais.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le 23 octobre 2025

La présidente
signée
Coralie CHEVALLIER